

Formulaire de dépôt légal –

Film (œuvre unique)

Un guide pour remplir le formulaire est disponible à la page 3.

1. Titre

2. Production

Société (sinon, nom et prénom)

Société (sinon, nom et prénom)

3. Télédiffusion

(s'il y a lieu)

4. Réalisation

Nom

Prénom

Nom

Prénom

5. Scénario

(s'il y a lieu)

Nom

Prénom

Nom

Prénom

6. Durée min s

7. Nombre d'éléments déposés Bobine Cassette Autre

8. Format des éléments 35 mm Betacam SP HDCAM DVCPro D-5 HD

16 mm Betacam numérique HDCAM SR Autre

9. Date de la 1^{re} présentation

10. Type de production Fiction Documentaire Animation

(cocher plusieurs cases au besoin)

Expérimental Émission de variétés Autre

11. Remarques

Large text area for remarks.

Prrière de joindre en annexe une copie de la version finale du générique tel qu'il apparaît à l'écran.

Ce matériel peut être remis sous forme informatique.

12. Société ou personne responsable du dépôt

Nom du déposant

Société

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

Télécopieur

Courriel

Signature du déposant

Date

En vertu de l'article 20.9.1. de la **Loi sur la Bibliothèque et Archives nationales du Québec**, le producteur d'un film québécois doit, dans les six mois de la première présentation au public de la version définitive du film, en déposer gratuitement une copie. Le dépôt légal transfère la propriété du document à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Celle-ci a cependant confié à la Cinémathèque québécoise le mandat de conserver les films déposés. Par conséquent, le dépôt doit être fait auprès de la Cinémathèque québécoise.

Le film est défini à l'article 2 de la **Loi sur le cinéma** comme étant une oeuvre produite à l'aide d'un moyen technique et ayant comme résultat un effet cinématographique.

Le film québécois est un film dont le producteur est domicilié au Québec ou y a son principal établissement. Le producteur est le responsable de la prise de décision tout au cours de la production du film; il doit en outre, s'il s'agit d'une coproduction, être le principal investisseur (article 20.9.2. de la **Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec**).

Guide pour remplir le formulaire

1. Inscrire le titre original complet de l'œuvre, qu'elle soit destinée au cinéma, à la vidéo ou à la télévision.
2. Inscrire le nom de la société qui a produit ou coproduit l'œuvre. À défaut de société, inscrire le nom de la personne physique responsable de la production. En inscrire plusieurs au besoin.
3. Dans le cas d'une production télévisuelle, la chaîne de télévision qui a diffusé l'émission en première présentation (Radio-Canada, Télé-Québec, TVA, TQS, Canal D, ARTV, etc.).
4. Inscrire le nom et le prénom de tous les réalisateurs.
5. Inscrire le nom et le prénom des scénaristes en excluant la collaboration au scénario et l'idée originale.
6. Il s'agit de la durée de la version définitive de l'œuvre.
7. Inscrire le total.
8. Le *Règlement sur le dépôt légal des films* stipule que « pour tout film qui est diffusé sur un support photochimique, le producteur doit déposer une copie neuve du film tirée dans des conditions optimales d'étalonnage. Pour tout film qui n'est pas diffusé sur un tel support, le producteur doit déposer une copie enregistrée sur un support qui en assure la qualité optimale de diffusion ». Cela signifie que le producteur doit déposer l'œuvre sur le meilleur support sur lequel elle existe et a été diffusée. Il n'a pas l'obligation de transférer le film sur un support particulier spécifiquement aux fins du dépôt légal. Ainsi, pour la télévision, le producteur dépose une copie de qualité *broadcast*, identique à celle qui répond aux exigences de diffusion du télédiffuseur ; pour le cinéma, il dépose une copie 35 mm ou 16 mm selon le cas.
9. Date à laquelle l'œuvre a été présentée pour la première fois au public dans sa version définitive, en salle pour une production cinéma ou à la télévision pour une production télévisuelle.
10. Ce renseignement est important pour la description dans la base de données. L'enregistrement d'un spectacle ou d'un gala entre dans la catégorie « Émission de variétés ». Cocher plusieurs cases au besoin.
11. À utiliser pour toute information n'ayant pu être donnée ailleurs et pouvant servir à la description du document.
12. Le producteur ou son mandataire indique les coordonnées nécessaires pour l'envoi de l'accusé de réception par la poste.
Ne pas oublier de signer et de dater le formulaire.

Note : remplir un seul formulaire par titre et le joindre à l'envoi de l'œuvre.

Pour information

Téléphone : 514 842-9763

Télécopieur : 514 842-1816

Courriel : depotlegal@cinematheque.qc.ca

Adresse

Veuillez envoyer ce formulaire accompagné des éléments faisant l'objet du dépôt à la :

Cinémathèque québécoise

Dépôt légal

335, boulevard De Maisonneuve Est

Montréal (Québec) H2X 1K1